

Appel de la société civile palestinienne

9 juillet 2005 | Appel au Boycott, aux Désinvestissements et aux Sanctions contre Israël jusqu'à ce qu'il applique le droit international et les principes universels des droits humains.

Un an après l'avis consultatif historique de la Cour Internationale de Justice (CIJ), qui a jugé illégal le mur qu'Israël construit sur le territoire palestinien occupé, Israël continue la construction du mur colonial, au mépris total de la décision de la Cour. Après trente huit ans d'occupation par Israël de la Cisjordanie palestinienne (y compris Jérusalem-Est), de la bande de Gaza et des Hauteurs du Golan syrien, Israël continue d'accroître les colonies juives. Il a unilatéralement annexé Jérusalem-Est Occupé et les Hauteurs du Golan et annexe maintenant de facto de grandes parties de la Cisjordanie à l'aide du mur. Israël se prépare également – à l'ombre de son retrait prévu de la Bande de Gaza – à construire et étendre les colonies en Cisjordanie. Cinquante sept ans après que l'État d'Israël ait été établi principalement sur la terre ethniquement nettoyée de ses propriétaires palestiniens, une majorité de Palestiniens sont des réfugiés, dont la plupart sont apatrides. D'ailleurs, le système bien établi de discrimination raciale contre ses propres citoyens Arabes-Palestiniens demeure intact.

À la lumière des violations persistantes du droit international par Israël et,

Étant donné que, depuis 1948, des centaines de résolutions de l'ONU ont qualifié d'illégales et condamné les politiques coloniales et discriminatoires d'Israël et ont appelé à des solutions immédiates, proportionnées et efficaces,

Étant donné que toutes les formes d'intervention

internationale et de processus de paix ont échoué à convaincre ou à forcer Israël à se conformer au droit humanitaire, à respecter les Droits humains fondamentaux et à mettre fin à son occupation et à son oppression du peuple de la Palestine,

En raison du fait que les gens de conscience au sein la communauté internationale ont historiquement souscrit à la responsabilité morale de combattre l'injustice, comme la lutte pour abolir l'Apartheid en Afrique du Sud par diverses formes de boycott, de retrait d'investissement et de sanctions l'a illustré et,

Inspirés par la lutte des Sud-Africains contre l'Apartheid et dans l'esprit de la solidarité internationale, de la cohérence morale et de la résistance à l'injustice et à l'oppression.

Nous, représentants de la société civile palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les gens de conscience du monde entier à imposer de larges boycotts et à mettre en application des initiatives de retrait d'investissement contre Israël semblables à ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'Apartheid. Nous vous appelons à faire pression sur vos États respectifs afin qu'ils appliquent des embargos et des sanctions contre Israël. Nous invitons également les Israéliens scrupuleux à soutenir cet appel dans l'intérêt de la justice et d'une véritable paix.

Ces mesures punitives non-violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël honore ses obligations de reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et se conforme entièrement aux préceptes du droit international, en :

- 1. Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le Mur**
- 2. Reconnaisant les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une complète égalité; et**
- 3. Respectant, protégeant et favorisant les droits des**

**réfugiés palestiniens à recouvrer leurs maisons et leurs biens
comme le stipule la résolution 194 de l'ONU**